

INFORMATIONS A.G.B.



"Amicités Généalogiques Bordelaises"

DECEMBRE 1986

N° 10

S O M M A I R E

Le mot du Président	1
Réunion informelle du Jeudi 15 Janvier 1987	2
Cours de Généalogie et de Paléographie	3
Le mot du Trésorier - Cotisations	3
Comment retrouver un ancêtre marin	4
Compte rendu de la réunion des cercles généalogiques de la Région	8
Demandes et réponses	10
Heures d'ouverture des mairies	10
Communiqués	11
Trouvailles aux Archives	12
Sorties des groupes départementaux	25
Généalogie et Minitel	26
Transcription des Actes Paroissiaux	27 et 28

LE MOT DU PRESIDENT

Qu'il me soit tout d'abord permis de vous présenter, bien qu'un peu en avance, mes meilleurs voeux pour 1987 parce que je souhaite que l'an prochain soit pour vous tous une année heureuse sur tous les plans et bien sûr sur celui de la généalogie.

Chacun de nous rencontre, dans ses recherches, des difficultés apparemment insurmontables. Eh bien, que 1987 vous permette de franchir ses obstacles afin de poursuivre le mieux et le plus loin possible la quête de vos ancêtres à qui vous devez tant et tout d'abord la vie.

Je souhaite aussi à notre Association une bonne route qui ne soit pas semée d'embûches. Que nous puissions, tous ensemble, faire un bon travail d'équipe, unis par notre passion commune, ce qui nous permettra d'améliorer nos actions, de les rendre plus utiles, plus performantes.

Notre Bulletin, votre Bulletin est convenable; il faut l'améliorer avec la participation de tous.

Nos réunions sont suivies: je suis convaincu qu'il faut les provoquer plus fréquemment afin que nous nous connaissions mieux et que nous ^{soyons} à même de mieux répondre à l'attente de chacun en vous permettant de vous exprimer.

Nos permanences permettent d'accueillir et de documenter tous ceux qui s'y présentent.

Le prêt des ouvrages de notre Bibliothèque a bien commencé ce qui prouve que cette formule répond à une nécessité.

Les séances de paléographie sont assiduellement suivies par un groupe décidé à ne pas perdre et peut-être à améliorer ses connaissances de l'écriture ancienne.

Les contacts avec les Associations généalogiques des départements voisins se développent et la réunion du 15 novembre en a prouvé l'utilité.

Tout ceci est encourageant, non seulement pour ceux que vous avez mandaté pour animer l'A.G.B., mais aussi pour l'ensemble des membres de notre Association qui peuvent y voir la preuve d'une utile collaboration et les résultats tangibles qui en découlent.

Joyeux Noël à vous tous et que cette joie illumine les jours à venir.

AMITIES GENEALOGIQUES BORDELAISES

2, rue Paul Bert
33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 3 Décembre 1986

Madame, Monsieur,

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à
l'assemblée informelle de notre Association qui se tiendra le :

- JEUDI 15 JANVIER 1987 à 14h.30 à l'Athénée Municipal
Place Saint Christoly à BORDEAUX,

Afin de mieux nous connaître, il est prévu avant cette
réunion un déjeuner pris en commun.

Il nous serait agréable de vous compter parmi nous et
nous vous donnons rendez-vous à midi dans le hall de l'Athénée.

Prière de se faire inscrire auprès de Mr LABARRE,
téléphone 56 02 32 12 avant le 8 Janvier 1987 dernier délai.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Mon-
sieur, l'expression de mes sentiments amicaux.

R. DUPOUY

COURS DE GENEALOGIE et de PALEOGRAPHIE
de l'UNIVERSITE REGIONALE INTER-AGES du TEMPS LIBRE
d'AQUITAINE

1° GENEALOGIE

Mercredi de 14 h 45 à 16 h 45 Amphithéâtre BROCA II
24, rue Paul Broca BORDEAUX

1er GROUPE : Recherches de généalogie familiale

7 et 21 Janvier 1987
4 et 18 Février
4 et 18 Mars

M. Louis TOUSSAINT

2ème GROUPE : Généalogie et Histoire Sociale

17 Décembre 1986	→	M. DESRENTES
14 Janvier 1987	→	Mr DUPOUY
28 Janvier		Mme LAFARGUE
11 Février		Mr MALEYRE
11 Mars		Mr DESRENTES

2°) GENEALOGIE et Sciences Sociales

à 15 Heures ATHENEË, Place Saint Christoly BORDEAUX

6 Janvier	M. NAUDON
3 Février	Mme POITVIN.

3°) PALEOGRAPHIE

MARDI 14 h45 Salle DENUCE - Faculté de Médecine, Place de la Victoire BORD.

13 Janvier 1987
27 Janvier 1987

(P.S. Le cours du 16 Décembre 1986 a été annulé).

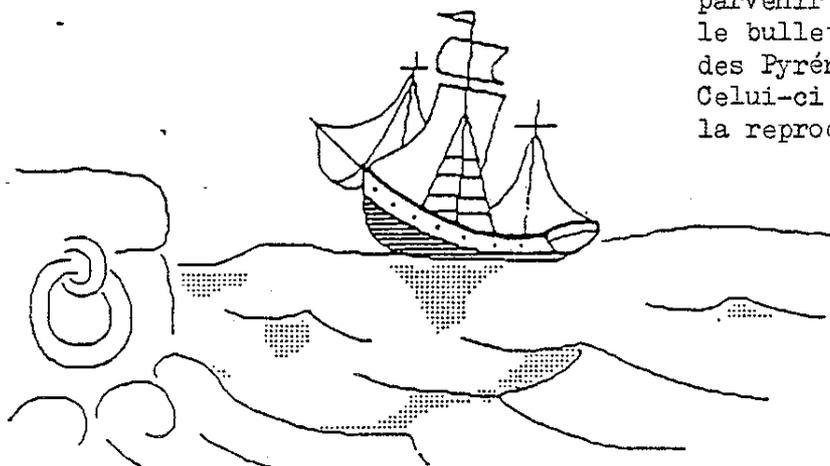
D'autre part, nous rappelons aux membres de l'A.G.B. que les 2ème et 4ème jeudi de chaque mois, un groupe de travail est prévu pour traduire des textes anciens sous l'égide de Madame COUPET de 10 Heures à 11 H.30 à l'Athénée Municipal, Place Saint-Christoly à BORDEAUX.

APPEL DES COTISATIONS.

Avec la nouvelle année vient le moment de renouveler votre cotisation à l'A.G.B. pour 1987. Le montant s'élève à 100 Francs. donnant droit aux 4 Bulletins trimestriels, ainsi qu'à l'accès de notre Bibliothèque.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre chèque ou déposez-le au siège de notre Association, après l'avoir libellé au nom du trésorier de l'A.G.B.

Monsieur TOUSSAINT nous a fait parvenir un article publié dans le bulletin du Cercle de Généalogie des Pyrénées Atlantiques. Celui-ci a donné son accord pour la reproduction.



Comment retrouver un ancêtre marin au XVIII^e siècle ?

par Jean Claude Paronnaud.

Dans ce cas particulier, de quelle façon procéder pour mieux reconstituer sa vie aventureuse...?

Archives maritimes.

De multiples renseignements peuvent se trouver aux Archives maritimes des ports de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon (dans la série P).

Les rôles d'équipages.

Le rôle d'équipage est établi en deux parties. Un exemplaire reste à l'*Amirauté*, tandis que l'autre est embarqué sur le navire concerné et sert pour le désarmement du retour, avec la relation de tous les événements survenus au cours de la campagne. Sur ce rôle est indiqué la catégorie du navire, son nom, son port d'attache, son tonnage, son armateur, ainsi que sa destination, son but et les marchandises éventuellement transportées; également suivant le cas l'armement dont dispose le navire.

Ensuite vient l'énumération des membres de l'équipage et des passagers transportés. Dans l'ordre :

- les officiers : capitaine, lieutenant ou officier en second, pilote...
- / - les officiers mariniens : contremaîtres, charpentiers, patrons de chaloupe...
- les officiers non mariniens : chirurgien, cuisinier, maître d'hôtel...
- les matelots, les novices, les mousses, dont souvent sont indiqués le nom et la profession du père...
- parfois la liste des marins "étrangers" (espagnols, hollandais...).

Pour les passagers, on peut distinguer :

- les passagers proprement dits : des négociants ayant embarqué des marchandises sur le navire et allant les vendre dans les colonies, des épouses allant rejoindre leur mari installé outre-mer, des officiers allant prendre leur nouvelle affectation...

- sur les navires de pêche, les passagers sont surtout des marins destinés aux pêcheries de *Terre-neuve, l'Île royale ou Saint-Pierre-et-Miquelon*, pour la morue et les travaux à terre en découlant,

- les engagés : forgerons, maçons, tailleurs, menuisiers, tanneurs, domestiques..., partant travailler de leur métier aux colonies au service d'un habitant pour une période de 3 ans; souvent leur destination est précisée, ainsi que les noms du père et de la mère.

Pour tous les gens cités ci-dessus, membres de l'équipage et passagers, sont notifiés la paroisse d'origine, l'âge, le signalement : petit, moyen, grand, brun, blond, roux, gris, borgne, boiteux, basané, portant perruque...

Les registres matricules.

À l'origine, on devait faire souvent appel au recrutement d'office pour constituer les équipages des navires au service de *Sa Majesté*, puis sous Colbert fut établi le système des *classes*, où sont répertoriés tous ceux dont le métier est la mer. Chaque année, un certain nombre de marins appelés à *tour de rôle* allaient servir sur les *bateaux du Roy*.

À partir de ces registres matricules, le chercheur pourra facilement reconstituer la carrière de son ancêtre. Ces registres sont groupés par paroisses du littoral et suivant la catégorie : officiers, officiers mariniers et matelots, mousses...

Chaque navigateur est doté d'un numéro d'immatriculation. Sont également indiqués les noms du père, de la mère, de l'épouse, de la maison (au pays basque), l'âge et la description physique.

Tous les embarquements sont marqués : pêche à la morue, chasse à la baleine, navire marchand, corsaire, vaisseau du roy...; souvent le nom du bateau, sa destination (Canada, Antilles, Louisiane, Terre-Neuve...), les campagnes, les blessures, les maladies, les décès, les désertions, les débarquements, les congédiements, les prisonniers de guerre...; également si le personnage s'installe dans la colonie comme habitant sédentaire (*Île royale* par exemple), s'il cesse de naviguer et reste chez lui pour faire un autre métier...

Minutes de notaires.

Beaucoup de marins n'étant pas sûrs de revenir chez eux, faisaient leur testament avant d'embarquer, ou bien établissaient une procuration en faveur de leur épouse ou bien d'un membre de leur famille qu'ils chargeaient de régir leurs affaires pendant leur absence.

À l'aide de ces éléments, on peut reconstituer la parenté de l'intéressé, la maison qu'il habite, les biens qu'il possède.

Dans ces minutes, on peut aussi retrouver les contrats entre marins et armateurs.

Registres paroissiaux.

Dans les paroisses du Labourd, l'église célébrait des services ou honneurs funèbres (*Hillegouna* en basque) à la mémoire des marins disparus, à la demande des familles.

Dans ces registres sont indiqués : l'âge du défunt, le nom de sa maison, parfois celui de l'épouse ou des parents, l'endroit où il a disparu et les circonstances de son décès : naufrage, coup de canon, maladie, noyade, froid, prisons anglaises, *service du roy*, péri en course...

Listes de recensement.

Elles se trouvent dans la série G 1 des Archives d'Outre-mer.

Dans les listes de recensement de *Terre-neuve, Île royale, Saint-Pierre-et-Miquelon*, on peut retrouver parmi la population des pêcheurs installés sédentairement : normands, bretons, rochelais, bayonnais, basques...

□□□□□□□□□□

Exemples de rôles d'équipage
A.M. de Rochefort

Année 1725

La frégate la *Notre Dame de Bonsecours* de Saint-Jean-de-Luz, appartenant à Bertrand Larréguy, jaugeant 80 tonneaux, qui va à la pêche dans l'île royale.

Officiers

- Monjougo, de Limbarre, capitaine de Saint-Jean-de-Luz, 38 ans
- Guillem, de Limbarre, second de Saint-Jean-de-Luz, 38 ans

Officiers mariniers

- Pierre Brouchon, contre-maitre de Saint-Jean-de-Luz, 47 ans
- Joannis de Bidare, charpentier de Ciboure, 59 ans

Officier non marinier

- Etienne Crutche, chirurgien de Saint-Jean-Pied-de-Port, 25 ans

Matelots

- Joannis de Ciboure, de Saint-Pée, 34 ans
- Joannis Diharse, de Biriadou, 24 ans
- Pierre Salaberry, de Biriadou, 27 ans
- Bernard Derrecart, d'Hendaye, 35 ans
- Martin de Lissardy, d'Hendaye, 35 ans
- André Gaston, de Fosse en Comminges, 25 ans
- Pedro de Recalde, d'Urrugne, 23 ans

Mousse

- Pedro Doyenart, d'Hendaye, 18 ans.

Année 1745

Saint-Dominique de Bayonne, qui va à Bordeaux et à Québec, appartenant à Dominique Behic, jaugeant 120 tonneaux, commandé à l'origine par Esteben de Hiribarren, de Ciboure, 51 ans, qui débarque malade en juin à Bordeaux; il est alors remplacé par Jean Larroulet, de Ciboure, âgé de 27 ans. Comme passagers devant partir de Bayonne il a 3 engagés pour Québec :

- Martin d'Etcheverry, d'Aïnhoa, 28 ans, cordonnier, fils de Joannes et Marie Dospital
- Jean d'Hiriart, d'Uhart en Basse-Navarre, 20 ans, boulanger, fils de Dominique et Marie Diriberry
- Domingo Hirigoyen, d'Hasparen, 19 ans, charpentier de maison, fils de Guillaume et Marie de Larre.

Exemples de registres matricules A.M. de Rochetort

Paroisse d'Urrugne

Joannis de Harriet, né en 1700,
fils de Joannis et Catherine Sougaratchipi,
maison Maringorenea.

Embarqué pour l'île royale en 1739,
1740, 1741. Noyé le 19 octobre 1742
dans la baie de Cadix.

Paroisse d'Hendaye

Joannis de Canderats, né en 1695, fils de Jean et
Marie Berlinet, marié à Julianne Daguerre,
maison Catalingorrenea.

Embarqué pour l'île royale de 1737 à
1745. Course en 1745. Décédé dans
les prisons anglaises en 1746.

Joannis Detcheverry, né en 1702 à Ossès, fils de
Martin et Gachina Harismendy, marié à Marie Darrèche,
maison Cristobalcho.

Noyé le 4 novembre 1738 dans le
voyage à la pêche à la baleine dans le
fleuve du Saint-Laurent sur le navire
l'Adélaïde de Saint-Jean-de-Luz.

Extraits de registres paroissiaux

Paroisse de Saint-Jean-de-Luz.

Le seizième jour du mois de septembre de l'année 1727 a été fait dans la présente église le service de Martin Laby fils de Churrueña marinier décédé à Louisbourg.

signé : Harriague, vicaire.

Paroisse de Guéthary.

Le 6 mars 1731 a été fait l'oraison funèbre d'Esteben de Clauset, mort à la Martinique, fils de Joannis et Esbenie de Perere, sieur de Miqueu Handiarenea.

Paroisse de Bidart.

Le quinzième jour d'octobre 1715 fut fait dans l'église paroissiale de Bidart, l'office du jour de l'enterrement de feu Esteben d'Oihamboure, héritier de Tipitoreña, décédé depuis quelque temps à l'île royale de Caberton, âgé d'environ 31 ans.

Par moy, Hiriart curé.

Minutes de notaires

Testaments.

[3 E 9588] - 30 mars 1740 - Chez le notaire Dolhagaray d'Ascain, testament de Sabat de Çaldain, marinier natif de Bidarray, résidant depuis sept ans à Ascain, fils de Miguel et Marie d'Esteignou, qui s'embarque pour la pêche à la morue...

[3 E 9835] - 23 janvier 1759 - Chez le notaire Detcherry de Saint-Jean-de-Luz, testament du sieur Martin Duronéa, capitaine de navire de Ciboure, en faveur de Périne Dupont son épouse, héritière universelle avant de s'embarquer au long cours. Il est sieur des maisons Sabalena et Dolabaratsea de Saint-Pée.

Procuration.

[3 E 9620] - 9 mars 1752 - Chez le notaire Garrin de Bidart, procuration de Joannis Borrotra, officier marinier, maître de la maison Dibarronçaharra de Bidart, en faveur d'Esbénie Bombalier sa femme, avant de partir au voyage de l'île royale.

Le 15 Novembre 1986, les responsables des Groupes Généalogiques de la Région, se sont réunis pour une première prise de contact.

Ci-dessous, le compte rendu de cette réunion.
qui s'est tenue à l'Athénée Municipal de BORDEAUX.

- - - - -

Présents : Mme Jacqueline GUIGLION, Présidente du Centre Généalogique des Pyrénées Atlantiques.
Mr DOYROU Président du Cercle Généalogique du Pays Basque et du Bas Adour, accompagné d'un de ses collègues.
Mr de LALEUVILLE, Président du Cercle Héraldique, généalogique et Historique du Lot et Garonne.
Mr L. ECHASSERIAU secrétaire du même cercle.
Mr CAUVET Secrétaire du Cercle généalogique de Saintonge accompagné de deux autres membres.
Mr LAVILLENIE représentant Mr PAZAT, Président du Cercle d'histoire des familles périgourdines.
Mr DUPOUY, Président des Amitiés généalogiques bordelaises.
Mme COUPET, Vice-Présidente.
Mr ROBERT, Vice-Président.
Mme CHARRIER, Secrétaire,
Mme Jacqueline PLAT, Membre du Conseil
Mme BAFFAUD " " "
Mme CASTELNAU " " "
Mme ROUX " " "
Mr Pierre LABARRE " " "
Mme Raymonde BOUCHARD est venue nous rejoindre en fin de réunion.

Excusés : Mme HENAUULT, Présidente de l'Association de Généalogie des Landes.
Mr BOUSSATON, Président du Cercle de Généalogie d'Aunis et de Saintonge.
Mr le Président du Cercle de Généalogie de la Charente.
Mr MASSE, Président du Cercle de Généalogie du Sud-Ouest.

Mr DUPOUY ouvre la séance en précisant que cette réunion fait suite à une première entrevue à AGEN le 28 Juin 1986, et, regrette de n'avoir pas invité le Cercle de Généalogie d'AGEN auquel il adressera des excuses.

La question de la nature des Associations de Généalogie est soulevée. Les craintes de divers participants sont la commercialisation des renseignements et des travaux publiés par les Associations dans leur bulletin. Mr ECHASSERIAU indique qu'il a pris quelques précautions dans le bulletin du Cercle afin d'interdire la reproduction éventuelle des textes sans autorisation préalable. Il lui semble qu'une liste des Associations de Généalogie placées sous le régime de la loi de 1901 serait de nature à éviter que des agences commerciales viennent se glisser parmi les bénévoles que nous sommes. Il n'est cependant pas certain que cette mesure soit suffisante.

Après échange de vues, il est pourtant décidé qu'après recensement une liste des cercles et associations généalogiques de la région sera envoyée aux principales revues de généalogie, notamment GE-MAGAZINE et HERALDIQUE et GENEALOGIE.

La question de l'affiliation à la Fédération est ensuite abordée.

Mr ECHASSERIAU et Mme GUIGLION l'estiment nécessaire pour se faire entendre de la Fédération.

Mr DUPOUY, entre autres, n'en voit pas ni la nécessité, ni l'intérêt pour le moment.

C'est une décision que chaque association doit être libre de prendre.

Doit-on adopter l'infrastructure régionale proposée par la Fédération ou procéder à un découpage géographique qui tienne compte des affinités.

Mr ECHASSERIAU affirme la nécessité de suivre le découpage de la Fédération et de laisser la Charente et la Charente-Maritime hors de l'Union à créer, mais d'y inclure le Lot, le Gers, et les Hautes Pyrénées.

Ce point de vue n'est pas partagé par l'ensemble des participants.

Après discussion, il paraît en effet préférable d'opter pour un découpage respectant les affinités régionales, tout en créant une Union représentative de l'Aquitaine historique.

Mr CAUVET prend la parole pour expliquer pourquoi les affinités de son Cercle vont vers l'Aquitaine et non vers Nantes.

Il fait part des travaux qu'il poursuit avec un groupe de bénévoles pour répertorier les minutes anciennes d'un Notaire de Charente-Maritime, avec l'accord des Archives Départementales.

Puis il distribue le premier bulletin établi par son Cercle, qui est d'ailleurs reconnu fort bien présenté et intéressant.

Revenant à l'Union régionale envisagée, des projets de statuts seront établis par Mme GUIGLION, Mr DOYROU et Mr ECHASSERIAU, qui les feront parvenir en Janvier aux Associations concernées, lesquelles devront faire part de leurs observations avant fin Février.

Le nom de l'Union reste à déterminer, après que Mr ECHASSERIAU ait proposé celui " d'AMITIES GENEALOGIQUES D'AQUITAINE".

Une prochaine rencontre est prévue pour le samedi 14 Mars 1987 à PAU.

Un repas pris en commun dans un restaurant de la ville a clôturé cette sympathique réunion.

- - - - -

DEMANDES ET REponses

BOUEY - (St-Germain du Puch ? Sauveterre de Guyenne ?) Mon ascendant Bernard BOUEY (o 12.01.1810 - fils de Paul BOUEY et Marie Dubois) était parti au Chili vers 1830. Recherche contact avec personnes ayant ce patronyme, tous lieux et toutes époques.

Claude JEAN BAZET, RUA CONSTA 52 - APP.122 - CONSOLACAO - SAO PAULO (SP)
01304 BRASIL.

HEURES D'OUVERTURE DES MAIRIES

Charente-Maritime

- NIEULLE SUR SEUDRE	Lundi au jeudi 14 à 18 h. vendredi 9 à 12 h. et 14 à 18 H. samedi 9 à 12 H.
- St-SORNIN DU GUA	lundi, mercredi, vendredi 9 h. à 12 h.
- St-JUST LUZAC	lundi au samedi 9 h. à 13 h.
- SEMUSSAC	lundi au vendredi 15 h. à 18 h.
- CORME ECLUSE	lundi, mercredi vendredi 14 h à 18 h.
- ARCES	mardi, jeudi 14 h. à 18 h. vendredi 9 h à 12 h.
- BARZAN	lundi, mercredi, vendredi 9 h. à 12 h.
- CHAILLEVETTE	lundi au vendredi unclus 11 h. à 18 h.

Le Cercle Généalogique de SAINTONGE a fait paraître sur son bulletin de Mai 1986; une liste des jours d'ouverture des Mairies

du Canton de SAINT PARCHAIRE

" de BURIE
" de SAINTES
" de PONS
" de GEMOZAC
" de COZES
" de SAUJON.

Nos adhérents peuvent le consulter au siège de l'A.G.B.

PYRENEES ATLANTIQUES.

- SALIES DE BEARN tous les jours de 8 h.30 à 12 h.30
et de 13 h 45 à 17 h 30
sauf samedi

AVEYRON.

- SAINT AFFRIQUE tous les jours sauf samedi de 8h. à 12 h.
et de 13 h.30 à 17 h.30

COMMUNIQUES

Le 18 Septembre 1986, nous avons eu le plaisir d'assister à la présentation du mémoire "GENEALOGIE et DEMOGRAPHIE FAMILIALES" que Madame Henriette POITEVIN a soutenu devant Monsieur le Recteur Jean-Pierre POUSSOU et Madame Anne-Marie COCULA.

Son travail remarquable a reçu du Jury la mention "PRES-BIEN" et lui permet de recevoir le "Diplôme universitaire d'initiation à la recherche".

Nous adressons à notre adhérente et amie, nos bien vives félicitations.

- -

P.S. Nous remercions Madame POITEVIN d'avoir déposé un exemplaire de son mémoire au siège de l'A.G.B. où nos adhérents peuvent le consulter.

EXPOSITION

PHOTOGRAPHIES SUR BORDEAUX.

Avec la participation de l'Office du ~~Troisième~~ de BORDEAUX et le concours du Conseil départemental de la Culture,

Roland CASTELNAU va présenter à la "Pierre qui vit", 5, rue du Parlement Sainte-Catherine, un ensemble de Photographies, noir et blanc grand format sur ... BORDEAUX.

Cette exposition se déroulera du 5 au 31 Décembre 1986, tous les jours, sauf Dimanche et Lundi de 16 h. à 2 h. du matin.

Une exposition révélatrice.

Conférences - Samedi 6 Décembre à 18 Heures - Dominique Moulignié
Mercredi 10 Décembre à 18 Heures - ROGER GALY
Mercredi 17 Décembre 1986 à 18 Heures : Pierre COUDROY DE LILLE.

PERMANENCE A.G.B. 2 rue Paul Bert

En raison des fêtes de fin d'année, les permanences des
mercredi 24 Décembre et mercredi 31 Décembre
vendredi 26 Décembre et vendredi 2 Janvier 1987

sont supprimées.

TROUVAILLES AUX ARCHIVES

A.D. rue Poyenne à BORDEAUX - Commune LA RIVIERE - N° 356 - G G 4

L'an mille sept cent trente le vingt-cinquième jour du mois de Juin, j'ay ensevely dans le cimetièrre de cette paroisse un nommé François JARDEL venant de la paroisse de la CHAPELLE en PERIGORD, qui fut noyé hier, ayant sur lui un livre de pensées chrétiennes avec un autre du très Saint-Sacrement porté au port de TRESSAC par un nommé CHAUMET, matelot du port d'Asques.

En foy de quoy j'ay signé.

BODET Curé.

°°°

Commune de CAMIRAN G G 1 - INSECURITE !!!

Le 28 du mois de Février 1643 fut tué et vollé GILLAUME DESMOULIN marchand de BAZAS dans le chemin qui va de l'église de Sainet AMIEN à la REOLLE.

°°°

Registres paroissiaux de SAINT LAURENT DU BOIS

Aujourduy 20 du mois de 9bre 1714, j'ay impartÿ la bénédiction nuptiale à Joseph RIVIERE portugais de nation de la ville Dieuse, province d'Alentage et à Jeanne DUPUY ma paroissienne veufve de feu Anthoine POUVERREAU. Tesmoings Jean LOYASSON, Grégoire JOUS, Noel RIVIERE portugais qui ont signé avec moy.

GREGOIRE JUOR Nuel RIBIERE Jean OYASSON

CHAUMETTE Curé

°°°

Registres paroissiaux de BOURG SUR GIRONDE

Le 20 juin 1660, j'ay enseveli deux laquais noyés de Monsieur DE VEAUX suivant le Roy Louis quatorzième a son retour de son mariage avec l'Infante d'Espaigne à St-Jean de Lus, Anne d'AUSTRICHE infante."

°°°

Registres paroissiaux de SOULIGNAC

Le 24 du mois de May 1750 la nuit du mesme jour fette de la Trinité, on a senti dans cette paroisse, un tremblement de terre qui a duré près de trois minutes en sorte que les maisons de meme que la maison curialle à ce que j'ay conneu ont été en mouvement pendant ce temps, j'ay jugé à propos d'en faire mention dans les registres pour servir de mémoire à la postérité.

DE GAYROSSE, Curé de Soullignac.

Pour identifier plus aisément leurs condisciples, leurs compagnons de tous les jours nos ancêtres usaient - et abusaient peut-être abusaient de surnoms pas toujours charitables. Jugez vous-mêmes.

Surnoms relevés dans les minutes notariales à SAINT-LAURENT de Médoc

Jean HOSTEIN dit le Rousseau
Jean MANEY dit le Petit
" " " Lagnet
" " " le Vieux
" " " Beylet
Laurent JEAN dit le Mineur
Raymond de RAYMOND dit Bujotte
Pierre GOMBAUD dit le Chasseur
Arnaud MANEY dit Arnautille
Estienne ESTEPVE dit Perreau
Jean RAYMOND dit Beauregard
Jean BOURGENIN dit Mignonne
Arnaud DESSE dit Leugey
Jean RABIERE dit Jean Bilhe
Jean MANEY dit Pontet
Arnaud LESTAGE dit Arnaudat
Jean RAYMOND dit Liot
Guilhem FORT dit Martineau
Bertrand DANIEU dit Colesque
Valentin RAYMOND dit Chien de Landey
Pey BOS dit Pejon
Pierre TEYSSONNEAU dit Mignonne
Jean MANEY dit Petit Jean
Raymond BAQUEY dit Pissor
Pierre HOSTEIN dit Bègue
Pey HOSTEIN dit Chayet

LES ETRANGERS A NOTRE REGION

Nos adhérents relèvent régulièrement des mariages et décès des étrangers à notre région.

Il est possible de consulter ces listes au siège de l'A.G.B.

Nous avons ceux de ~~HURE~~ de 1781 à 1792 et de SAINT LOUBES de 1702 à 1787.

Nous rappelons à ceux de nos adhérents qui nous adressent des faits remarquables relevés dans les registres paroissiaux de bien vouloir indiquer les cotes ou références, afin de faciliter des recherches ultérieures.

Commune de PERTIGNAS (Gironde) Canton de LIBOURNE.

transmis par Mme J. GUILHON de Baigneaux 33119 FRONBENAC.

Le 18 juillet 1792 - Le tonnerre gronde, le ciel se couvrit de nuages épais et la pluie la plus abondante tomba. Le 23, une pluie et une grêle ravagèrent plusieurs paroisses. Le 25, une pluie dura 24 heures, la rivière inonda et les eaux emportèrent les gerves de certains particuliers.

BAGOT, Curé de St-Vincent.

o
o o

Le 12 Février 1766 - Un si grand froid a été commencé le 21 décembre 1765, jour de St-Thomas, qui a duré jusqu'au 12 février 1766, que la Dordogne a été prise au point que du premier temps au dernier une infinité de personnes passait la dite Dordogne sur la glace et y dansait en très grand nombre, presque tous les jours.

DETHAIS, Curé de la Veyrie desservant St-Vincent.

le 1er Avril 1764 - Il y a eu une éclipse de soleil qui a été totale et a duré depuis neuf heures jusques à douze. En foi de quoi j'ai signé pour servir de mémoire

DETHAIS.

Le 2 Mars 1761 - MM. les Chanoines du Chapitre de BAZAS ont envoyé une pierre sacrée pour mettre à l'autel du côté du midi de l'église de St-Vincent de Pertignas, le tout pour servir de mémoire.

ROBERT, Curé de St-Vincent

Le 10 Août 1759 - Il y a eu dans la province de Guyenne un tremblement de terre qui a été bien sensible. On ne parle pas des circonstances. La suite l'apprendra. C'est arrivé le dit jour à 10 heures du soir.

ROBERT, Curé de St-Vincent.

Le 5 Juillet 1759 - Je soussigné si mis la croix sur le petit clocher de la paroisse de St-Vincent que j'ai faite et qui a coûté, tant pour l'achat de fer, façon et couleur qu'on y a mis, la somme de 12 livres quinze sols. Le Sieur DEZIER, marchand a donné la dite croix et il a signé avec moi.

DEZIER, CASTETZ Serrurier.

Le 24 Septembre 1754 - Le moulin à vent que PAIGNAC a fait bâtir dans la paroisse de MERIGNAS au lieu du CAMPERMUY a commencé à tourner ce jour.

ROBERT.

Le 22 May 1753 - Jean Baptiste Amédée de GREGOIRE de St-SAUVEUR, évêque et seigneur de BAZAS, a fait la visite de la présente église, accompagné de MM les abbés de COUTURE et BARRET, Vicaires généraux et de M. du PIN archiprêtre et Mgr a donné la confirmation, Il a été reçu et complimenté à la porte de l'église par le soussigné.

ROBERT, Curé de St-Vincent.

DE LA TAILLE DES CONSCRITS

Le hasard de la lecture d'un hebdomadaire déjà ancien , (vieuse manie du généalogiste), nous a fait "rencontrer" dans un courrier des lecteurs, une précision de Mr J.FAVIER Directeur des Archives Nationales, sur la "taille des conscrits".

"... Les registres de recrutement sont parfaitement conservés dans tous les dépôts d'archives départementales. C'est le cas pour les recrutements par tirage au sort (de 1798 à 1904) et pour le service militaire obligatoire depuis 1905. Même à l'époque du tirage au sort, et quelque soit le numéro tiré, tout homme de vingt ans se trouvait recensé et mesuré dans les registres en question. On trouve même là des indications fort précises, et qui vont des maladies pouvant entraîner une réforme à l'aptitude au maniement de la trompette.(...)

Je me permets d'indiquer à vos lecteurs qu'un ministre de la Restauration se plaignait de ce que, dans certains départements, la mesure de la taille était faite sur le conscrit couché, dans une posture que cet éminent homme de gouvernement jugeait inconvenante.

Je vous indique aussi que le célèbre capitaine COIGNET, bien connu de tous les amateurs d'histoire médiévale, a falsifié sa taille pour pouvoir être dans la Garde. Il avait pour ce faire mis tout simplement un jeu de cartes dans ses chaussettes. (...)

NAISSANCE

. Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de:
Charlotte GUBRIN
petite fille de notre amie Jacqueline PLAT
Meilleurs Voeux.

RELEVÉ AU HASARD en FEUILLETANT LES REGISTRES D'ETAT CIVIL
OU LES REGISTRES PAROISSIAUX
par Mr DESRENTES.

Vers 1770 - Registre paroissial de SAINT VINCENT DE PAUL (40)

"Le temps passe, mais la saison tu temps revient et nous ne revenons pas".

- Voilà la différence -

1750 - Registres paroissiaux de SAINT GEOURS D'AURIBAT (40)

..... est née et a été enterrée, âgée de 89 ans..

1800 - R.E.C. SAUVUSSE (40)

Décès de (xxx) imbécile - 17 ans.

AN 2 - POYARTIN Landes

..... Aujourd'hui, 5e jour de la lère décade du 2e mois de l'AN II

- DORDOGNE -

l'An I4 de la République et l'an deux de l'empire Français....

POUILLON - 40

NAISSANCE un 33 Mai.

Dans un acte de mariage, il est écrit /// Extrait de l'acte de décès de la Mariée ...//

..... Né aujourd'hui à midi et demi du soir

SAINT PIERRE DU MONT 40

..... Profession : Décrotteur .

Les LECHES - 24 - 1808

né une fille de "seix" masculin "ouit" féminin.

LE CHETRESNE (50) 1628

Naissance à 2 filles prénominées : AGGEE et OSEE.

A.D. des LANDES. - B.B. 3 - DAX - page 23.

BERTRAND de SIHLANE, Poissonnier, qui le 5 Juin s'était jeté dans l'ADOUR du haut du Pont, et ne sachant nager, avait été sauvé par son scapulaire, alla se précipiter le 14 Juin dans le grand bain chaud où il mourut incontinent.

Il fut le lendemain condamné par le Corps de la Ville, comme désespéré, à être pendu par les pieds à une potence dressée près de l'Eglise St-Esprit.

SAINT JULIEN DE LAMPON 24 -- 1818

l'An mille huit, le second dimanche du mois de Novembre

MASTRINGUES 24 - en 1872.

Dans un acte de mariage : "613 mots rayés nuls."

Naissance de trois enfants jumeaux en 1880.

Naissance de Jean TRACOU, fils aîné, né le premier en 1821.



INSTRUCTION POUR CEUX

Qui voudront escrire d'un quartier de Paris en un autre, & avoir responce promptement deux & trois fois le iour sans y enuoyer personne, par le moyen de l'establissement que sa Majesté a permis estre faict par ses Lettres, verifiées au Parlement, pour la commodité du public & expedition des affaires.



N Faict a sçauoir à tous ceux qui voudront escrire d'un quartier de Paris en vn autre, que leurs lettres, billets, ou memoires seront fidellement portés & diligemment rendus à leur adresse, & qu'ils en auront promptement responce, pourueu que lorsqu'ils escriuent ils mettent avec leurs lettres vn billet qui portera *port payé*, par ce que l'on ne prendra point d'argent, lequel billet sera attaché à ladite lettre ou mis au tour de la lettre, ou passé dans la lettre, ou en telle autre maniere qu'ils trouueront à propos, de telle sorte neantmoins que le Commis le puisse voir & l'oster aysement.

Chacun estant aduertiy que nulle lettre n'y responce ne sera portée qu'il ny aye avec icelle vn billet de port payé, dont la date sera remplie du iour & du mois qu'il sera enuoyé, à quoy il ne faudra manquer si l'on veut que la lettre soit portée.

Le Commis General qui sera au Palais vendra de ces billets de port payé ceux qui en voudront auoir, pour le prix d'un sol marqué & non plus, a peine de concussion, & chacun est aduertiy d'en acheter pour la necessité le nombre qu'il luy plaira, afin que lorsque l'on voudra escrire l'on ne manque pas pour si peu de chose à faire ses affaires, Et en ces endroits les Solliciteurs sont aduertis de donner quelque nombre de ces billets à leurs Procureurs & Clercs afin qu'ils les puissent informer à tous momens de l'estat de leurs affaires, & les peres à leurs enfans qui sont au College &

en Religion pour sçavoir de leurs nouvelles, Et les Bourgeois à leurs Artisans, les Tourieres des Religions, les Portiers des Collages & Communautés, & les Geolliers des Prisons feront aussi provision de ces billets.

La premiere raison de ces billets de port payé est, que puisque le principal subiet de cét établissement est pour auoir prompte responce, cela ne se pourroit pas si les Commis qui porteront lesdites lettres dans les maisons estoient obligés d'attendre par tout le payement du port d'icelles.

La seconde raison vient de ce que comme l'on écrit d'ordinaire plus tost pour ses affaires que pour les affaires d'autrui, il est plus iuste que celuy qui escrit paye le port que celuy auquel ladite Lettre est adressée, Et mesme s'il veut responce, il peut en ce cas enveloper dans sa lettre vn autre billet de port payé afin que celuy qui le sert le face plus librement quand il verra qu'il ne luy coustera rien.

La troisieme raison est, par ce que plusieurs voudront escrire à des personnes auxquelles par consideration ils ne voudront pas faire payer le port, comme lors que les Solliciteurs escriuent à leurs Aduocats ou Procureurs, & les Bourgeois à leurs Artisans pour sçavoir des nouvelles de leurs besognes &c. Et qu'ainsi il seroit toujours necessaire qu'il y eust des lettres qu'on mist port payé, il est sans doute que l'on ne porteroit pas si asseurement celles la que les autres sur lesquelles il y auroit port deb, d'où s'ensuiroit la ruine dudit établissement qui est fait pour la commodité publique, ce qui n'ariuera pas lors qu'elles seront toutes d'vne mesme sorte, & ou on aura non seulement mesme interest, mais encore plus de facilité de les porter.

Pour la facilité de faire tenir ses lettres & pour en auoir responce deux & trois fois par iour d'vn bout de Paris à l'autre sans y enuoyer expres: Le Roy par ses Lettres, a permis pour cet effect de mettre en chaque quartier plusieurs Boëtes, lesquelles sont placées de sorte qu'il ny a point de maison qui ne soit tres proche de quelqu'vne deses Boëtes, & ou on ne puisse en vn instant sans se destourner y faire porter ses lettres.

Il y a aussi plusieurs Commis desquels chacun vuidra les Boëtes de son quartier trois fois le iour, à six heures du matin, à vaze, & à trois & les portera au Bureau qui est dans la Cour du Palais.

Et au mesme temps on luy donnera tout ce qui sera pour les maisons de son quartier, ou il portera les dites lettres depuis 7. heures iusques à 10. & depuis midy iusques à 3. & depuis 4. heures du soir iusques à ce qu'elles soient toutes renduës, ce qu'il fera facilement & promptement n'ayant

qu'à les laisser dans les maisons sans attendre le payement du port desdites lettres.

Les lettres n'y les responses ne seront point prises dans les maisons mais dans les Boëttes seulement.

Ces lettres seront cachetées, ou non comme il plaira à ceux qui escriront.

Ce qui est à observer lors que l'on escrira est de mettre au dessus de la lettre, billet ou memoire

A Monsieur rue

Et lors la lettre sera portée chez luy.

Et comme l'on escrira souuent à des personnes qui se trouueront plus tost au Palais que chez eux, en ce cas, si l'on veut, l'on mettra au dessus de la lettre pour plus prompt expedition à Monsieur au Palais, ou en la rue & si la lettre n'est prise au Palais, elle sera portée après l'heure du Palais passée, à la maison.

Ce qui est encores à observer, est que tous ceux qui yront au Palais, auront soin en entrant ou sortant de passer au Bureau ou d'y enuoyer, scauoir s'il n'y a point de lettre pour eux.

Il y a des Boëttes dans le Palais, afin que comme on voudra escrire quelque billet, ou y faire response qui soit portée promptement, cela se puisse facilement

L'une de ses Boëttes est dans la grande Salle, & les autres dans la Cour pour la commodité de ceux qui ne vont dans la Salle

Ne se seruira & n'escrira par cette voye qui ne voudra, mais ceux qui n'ont point de valets, ceux qui en ont de malades, ceux qui en ont besoin à la maison, ceux à qui on veut esparagner de la peine, ceux qui en ont & qui ne scauent pas les rues, n'y les logis, ceux qui en ont de paresseux, ou qui ayment à se promener, & qui disent apres qu'ils n'ont rien trouué, ceux qui en ont & qui vont voir leurs parens, & gens de leurs pays au lieu de faire ce qui leur est commandé, trouueront vne grande commodité & facilité par cette voye.

Le Marchand qui ne peut quitter sa Bourique qu'il ne perde quelque occasion de vendre.

L'artisan qui ne peut laisser son travail, & à qui le temps est si cher & qui est obligé souuent d'enuoyer aduertir celuy qui luy a commandé de la besogne, qu'il luy manque encore quelque chose; Comme les Tailleurs de l'estoffe, de la foye, & les autres de mesme.

Ceux qui sont arachez au seruice de quelqu'un, comme sont tous les

domestiques qui n'ont pas la liberté de sortir.

- Ceux qui sont incommodés de leur santé, ou de leurs créanciers.

- Ceux qui sont enfermez dans des prisons, dans des Religions & dans des Colleges, qui n'ont point de valets.

Les Solliciteurs qui ont affaire à tant de monde, & qui outre leurs Juges ont besoin du Procureur, de l'Advocat, du Clerc, & Secrétaire, & autres.

Les Gens de Cour qui courent toujours & qui ne font pas bien souvent la moitié de ce qu'ils voudroient faire.

Enfin les gens de peine & de plaisir, les diligens & les paresseux, les escoliers & les Peres, les sains & les malades, les gens de Cloistre & du monde, les Maîtres & les valets, les riches & les pauvres: Et en vn mot presque tous les hommes & toutes les femmes, auront besoin & se feront tres volontiers de cette commodité.

Pour les Faux-bourgs S. Jacques, S. Marcell, S. Victor, S. Antoine, S. Martin, & S. Denis, il y aura vne maison a la porte desd. Faux-bourgs ou toutes les lettres ou responces qui seront pour ceux qui logent ausdits Faux-bourgs seront mises: Et ou les particuliers les enuoiront querir si bon leur semble, & ne seront portées lesdites lettres dans les maisons desdits Faux-bourgs, si ce n'est aux Religions & Communautéz, à l'égard des Faux-bourgs S. Germain, & Faux-bourgs S. Michel, les lettres seront portées dans les maisons de ceux qui y demeureront.

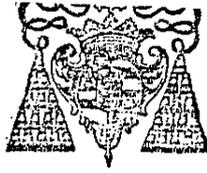
S'il y a faute par les Commis de porter toutes les lettres, on en advertira le Bourgeois qui sera nommé en chaque quartier, Et lors on fera raison & satisfaction.

Les Commis commenceront à aller & à porter les lettres le Aoust 1653. on donne ce temps là afin que chacun aye loisir d'acheter des billets.

Ceux qui demeurent ou qui vont pour quelque temps à leurs Maisons de Campagne proche de Paris, & aux environs, Comme S. Denis, S. Cloud, & autres lieux, auront soin de porter avec-eux de ces billets de port payé, afin que lors qu'ils voudront escrire à Paris, ils puissent donner à qui que ce soit venant à Paris, leurs lettres avec vn desdits billets, qui les mettant dans la premiere Boîte qu'il rencontrera, elles seront renuoyées à leur adresse.

Fac-simile.

ORDONNANCE DE L'ARCHEVEQUE DE BORDEAUX - François d'ARGENSON,
en 1728, pour réduire les dépenses du diocèse.



 RANCOIS-ELIE DE VOYER DE PAULMY,
D'ARGENSON Archevêque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine,
Conseiller du Roy en tous ses Conseils. Sur la Requête à Nous présentée par nôtre
Promoteur, portant que par les Ordonnances Sinodales il y a expresse défense de
faire dans les Confréries aucun repas ni création de Roys, de Reines, & autres ac-
tions profanes & indécentes; & que néanmoins ces sortes d'irreverences, qu'on
avoit eü intention de supprimer entierement, continuoient dans quelques Paroiſ-
ſes de nôtre Diocèse; & qu'à cette occasion, les Revenus deſdites Confréries, qui
ſont deſtinez à la gloire de Dieu & à l'Ornement des Autels, ſont employez en dé-
penſes ſuperflües, & même en excez & débauches, dont Dieu étoit grièvement
offenſé: C'eſt pourquoi nôtre dit Promoteur requeroit qu'il y fût remedié par nôtre
autorité. NOUS, ayant égard à la Requête de nôtre Promoteur, Nous étant pleine-
ment informez des faits contenus en icelle, deſirant arrêter le cours de ces profana-
tions, & empêcher que Dieu ne ſoit offenſé, Nous avons ſupprimé par ces Preſen-
tes, & ſupprimons pour toujours dans l'étenduë de nôtre Diocèse toutes les Con-
fréries où il y auroit création de Roys, de Reines, Etats, ou à l'occafion deſquelles
ſe feroient des repas publics & autres actions profanes: Défendons ſous peine de
ſuſpenſe, *Ipo facto* à Nous reſervée, à tous Prêtres ſeculiers & Reguliers de faire
le Service deſdites Confréries. Enjoignons aux Supérieurs des Eglifés, dans leſquel-
les elles ſont érigées, de tenir la main à ce que les Statuts en ſoient obſervez, &
que toutes actions profanes & indécentes en ſoient bannies. Mandons à nos Vicaires
Forains & Témoins Sinodaux, de veiller à l'exécution de nôtre preſente Ordonnance,
& de Nous informer ſans délai des contraventions, ſi le cas y échet; Et ſera la preſente
Ordonnance lüe aux Prônes de toutes les Paroiſſes de nôtre Diocèse, pendant trois
Dimanches conſecutifs, & affichée aux portes des Eglifés, afin que nul n'en pré-
tende cauſe d'ignorance. DONNE' à Bordeaux dans nôtre Palais Archiepiſcopal
en Congregation, ſous nôtre Seing & le contre-Seing de nôtre Secretaire, le 9.
du mois de Juin 1728.

✠ L'ARCHEVESQUE DE BORDEAUX.

Par Monſieur,
BOURGUEDIEU, Secretaire.

Communiqué par
M^{rs} Guérin de Tallevant

ARCHIVES DEPARTEMENTALES
ANGOULEME

VILLEFAGNAN 1737-1792

E 449-1

Marriage de
CANTE
François
avec
PAPAILLON
Anne sœur de
PAPAILLON
Jeanne (sœur)

Aujourd'hui 27 janvier 1738 ont épousé en face
de notre mère l'église & plus tôt les formalités
d'icelle bien observées et aucun empêchement
ni oppositions publiques après les 3 publications
de bans aux portes de nos paroisses François
CANTE âgé de 33 ans légitime de feu Isaac
et d'Anne FOUGEROUX avec Anne PAPAILLON
âgée de 27 ans légitime de François et de
Magdeleine VINARD et comme les deux époux
sont de parents religieux ils ont prouvé
en face de l'église et en présence de témoins
cy dessus qui ont assisté à leur mariage
qu'ils voulaient venir de mourir dans
la religion catholique apostolique et
romaine sous leurs serments sur
les évangiles et en cas de désobéissance
être réputé réfractaires aux édits de
Sa Majesté et relaps ayant reçu le
sacrement - Et ont été témoins Pierre
CANTE et Paschal FOUGEROUX cousins germains
de l'époux, Jacques TALONNEAU, Pierre DUBOURG
sœurs de germains de l'épouse et
plusieurs autres parents et amis

P. PAPAILLON PPOUYAUD TALONNEAU
POUBOUL F. PAPAILLON Paschal FOUGEROUX
Raymond COLIVIER

Doyenne curé de Villefagnan

= 23 =
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ANCOULÊME

VILLEFACMAN 1737-1792

E. 349-1

Mariage de
PAPAILLON François
frère de Jeanne
PAPAILLON (sœur)
et de
CANTE Anne

Le 11 février 1743 ont épousé en face
de notre mère St^e Eglise François PAPAILLON
âgé de 31 ans fils de François et de Madeleine
VIVAUD avec Anne CANTE âgée de
32 ans fille d'Isaac et d'Anne FAUGEROUX
après les 3 bans publiés au son des
messes paroissiales, sans aucun
empêchement quelconque toutes les
formalités de l'église bien observées
ayant abjuré l'hérésie de Calvin et
Luther et tous autres sectes pour
se conformer jusqu'au dernier soupir
aux décisions de la St^e Eglise catholique
apostolique et romaine et ont été témoins
Pierre Leuvault et Pierre Comart cousin
soin de germain de l'épouse Paschal
Faugeroux et Jean Caillay (?) cousins
germainis de l'épouse et plusieurs autres
parents et amis sous signes

Jacques Leuvault Bailleur, syndic
C. Olivier Leuvault Pasquel Lours
Liber Degommier de Villejean

le 19 Ventose
Crou Dele
M^r Georges
Leridan

Préfecture, Solie
Le 18 Ventose an 12 de la République Française

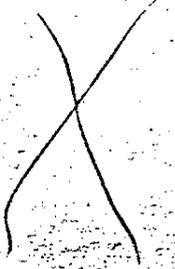
Le Conseiller d'Etat Spécial chargé de
l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives
à la tranquillité et à la sûreté de l'Etat

Ordonne au Conjoint de la maison d'arrêt de
l'asile de recevoir et d'élever en se conformant
à la loi le M^r Georges Cadoual, chef de brigand
et le M^r Leridan d'arrêter, prisonnier de l'asile
avec les. Georges et il lui tendra au secret
signé *Georges Cadoual* conforme l'original de son
Georges Cadoual

Georges Cadoual âgé de 35 ans
nait de la Commune de Breck Département
de Morbihan sans profession, arrêté dans la rue.

Taille des mètres 1,75 - Cont. mètres 1,60 chez un
et sur la chataine l'œil brun de couleur, yeux
gris bleus, nez droit nez à la bouche moyenne
lèvre supérieure un peu relevée, menton rond et
quel peu de la lèvre inférieure entrant en dedans
deux fessettes au cou de deux yeux d'une forte
couleur.

Transféré à
la Cour de
la nuit du 4
au 5 Ventose
an 12
Page 266.



GROUPE DORDOGNE

Il est signalé l'existence aux A.D. de la GIRONDE des ouvrages suivants :

- cote I/ J 107 - Lt de CARDENAL - Recrutement de l'Armée en Périgord
1789 - 1800
avec en annexe page 435, la liste par ordre alphabétique des volontaires avec lieux et dates de naissance, où âge, et éventuellement date du décès.
- cote I/J 114 - Georges ROCAL - LA REVOLUTION DE 1830 en DORDOGNE
- cote I/J 115 - George ROCAL - LA REVOLUTION de 1848 en DORDOGNE.

Ces deux derniers ouvrages comportant d'importantes tables alphabétiques des nom cités.

G. MALEYRE.

COMMUNIQUE : SORTIES

GROUPE LANDES - PYRENEES ATLANTIQUES.

Les 14 et 15 Octobre déplacement à PAU d'un groupe de 4 personnes qui ont apprécié l'accueil et l'aide de Mme BONAFOS de la Société généalogique locale.

Pour tous renseignements concernant les activités du groupe, vous pouvez vous adresser :

Pour les Landes : à Mme DUFAU-HITOU - Tél 56 - 02 18 45
suppléante Mme GOMBEAUD Tél 56 - 52 15 39

Pour les Pyrénées Atlantiques : à Mr MALEYRE Tél 56 - 50 62 67
suppléante = Mme GOMBEAUD - Tél 56 - 52 15 39

GROUPE DORDOGNE

Le 23 Septembre déplacement à PERIGUEUX de 7 membres sous la direction de Mme PLAT. Ambiance sympathique, très bon accueil des A.D. donc très bonne journée de travail dans l'amitié.

Responsable : Mme PLAT tél 57 84 14 57

NOUS AVONS APPRECIÉ

Nous avons particulièrement apprécié les conditions de travail dont bénéficient les chercheurs aux Archives départementales de la Chte-Mme.

L'accueil, la compétence du personnel, les locaux fonctionnels, l'état de conservation des documents font que le temps passé à LA ROCHELLE n'est pas du temps perdu pour ceux qui viennent de loin, même si leurs espoirs sont déçus faute de trouver le document attendu.

Un "bon point" que nous accordons bien volontiers et avec toute notre sympathie à l'équipe en place.

Le chercheur de service..

GENEALOGIE ET MINITEL

Depuis juillet 1986, le MINITEL offre aux généalogistes de nouvelles possibilités de communication et d'information.

L'entrée en circuit est classique.

Pour connecter, composer d'abord le n° 3615 puis le code "GENEAL".

La mire GENEAL apparaît alors sur votre minitel et en tapant sur la touche ENVOI, vous obtenez le "menu" ou liste des services offerts qui se définit actuellement comme suit :

- 1 - BASE DONNEES PATRONYMES (PAT)
- 2 - BASE DONNEES SUJETS (SUJ) *
- 3 - DIALOGUE DIRECT (DIR) *
- 4 - PETITES ANNONCES (PA)
- 5 - BOITES AUX LETTRES (BAL)
- 6 - INFO GENERALES (INF)
- 7 - CODE ACCES (ACC)

* Ces rubriques ne sont pas en service à ce jour.

Pour "entrer" dans le système, il faut tout d'abord passer par "ACC", code d'accès en composant le code ACC. L'écran nous demande alors de composer votre code personnel de 5 lettres qui restera la vôtre et permet ainsi de passer et recevoir des messages à la boîte aux lettres, de référencer une domiciliation aux petites annonces ou encore de prendre place dans la liste des patronymes recherchés ou déjà étudiés.

Il ne faut toutefois pas se dissimuler que, en dehors de la possibilité de laisser un message ou une annonce puis de prendre connaissance régulièrement des réponses éventuelles, dans l'immédiat, le MINITEL GENEAL est un peu une auberge espagnole, c'est-à-dire que l'on y trouve ce que l'on veut bien y apporter.

Pour pouvoir utiliser avec un maximum de chances d'échange, il appartient à chaque détenteur de données (cercle ou association) de nourrir la mémoire centrale en informations, en communiquant son fichier ceci sur disquettes cinq pouces établies à partir des ordinateurs suivants :

IBM PC, XT ou AT
 BULL Micral 30
 OLIVETTI M 24 ou M 28
 et tous compatibles IBM PC

Le chargement à partir d'autres ordinateurs que ceux indiqués ci-dessus implique un transfert préalable sur ordinateur équipé de logiciels de communication.

GENEAL permet d'ores et déjà aux Cercles et associations par le canal 6 (INF) de diffuser toutes informations utiles (réunions, assemblées permanences, etc...)

En conclusion, il est permis d'envisager de disposer un jour d'un MINITEL GENEAL ayant une base de données incorporant les fichiers d'un maximum de cercles.

Les généalogistes disposeront alors d'un outil de travail incomparable permettant des échanges précis et immédiats.

Le coût d'utilisation est de 0,99 f toutes les 45 ".

Depuis notre bulletin n°9 et grâce au travail acharné de bon nombre de bénévoles, de nouvelles transcriptions ont été effectuées. Aussi il apparaît utile de porter à la connaissance des personnes intéressées, une liste actualisée au 20.11.86, des communes entreprises.

<u>AMBARES et LAGRAVE</u>		<u>LABREDE</u>	1792-1780
Ntre Dame de la Grave..	1792-1776	<u>LEGE</u>	1790-1788
Quinsac d'Ambarès	1790-1776	<u>MACAU</u>	1789-1773
<u>ANDERNOS</u>	1790-1787	<u>MERIGNAC</u>	1792-1791
<u>BUDOS</u>	1792-1768	<u>MOULIETS et VILLEMARTIN</u>	1792-1777
<u>BELIET</u> (terminé) ...	1792-1692	<u>MARTILLAC</u>	1792-1762
avec de nombreuses lacunes		1756-1750
<u>BLASIMON</u>		<u>MAURIAC</u>	1792-1790
St Nicolas (de).....	1792-1762	<u>NAUJAN et POSTIAC</u>	1792-1789
St Martin de Pils	1792-1756	<u>ORIGNE</u>	1792-1743
<u>BASSENS</u>	1791-1788	<u>PLASSAC</u>	1792-1773
.....	1773-1763	<u>PRECHAC</u>	1792-1790
.....	1704-1691	<u>PUJOLS</u>	1792-1790
<u>BIRAC</u>	1792-1760	<u>QUINSAC</u>	1793-1769
<u>CASTELVIEL</u>	1793-1747	1743-1739
<u>CASTILLON LA BATAILLE</u> .	1792-1760	<u>RAUZAN</u>	1792-1778
<u>CENAC</u>	1792-1774	<u>RIONS</u>	1792-1788
<u>CESTAS</u>	1789-1758	<u>ST AUBIN de BRANNE</u>	1792-1768
<u>FLAUJAGUES</u>	1792-1783	<u>ST LOUBES</u>	1792-1695
.....	1763-1719	<u>ST MACAIRE</u>	1792-1718
<u>FRONTENAC</u>	1792-1774	<u>ST MAGNE de CASTILLON</u>	1792-1787
<u>GENSAC</u>	1792-1774	<u>ST MARTIAL</u>	1792-1743
<u>GENISSAC</u>	1706-1694	<u>STE TERRE</u>	1792-1790
<u>HOSTENS</u>	1792-1772	<u>ST VINCENT de PERTIGNAS</u>	1792-1737
.....	1765-1761	<u>SALLES</u>	1784-1782
<u>HOURTEM</u>	1792-1782	<u>SAUVE MAJEURE (1a)</u>	1792-1761
.....	1769-1766	<u>TARGON</u>	
<u>HURE</u>	1792-1767	Toutignac- Montarouch	1792-1771
<u>JUGAZAN</u>	1792-1755	<u>YVRAC</u>	1792-1747

Nota:

Rappelons 1°- Des tableaux B.M.S vierges sont disponibles à la permanence A.G.B , lundi, mercredi et vendredi de 14h30 à 17h30

2°- Dans le cas où le tableau ne soit pas assez grand pour contenir tous les actes de l'année, ne pas hésiter à faire une suite sur un nouveau tableau, ceci afin d'éviter des rajouts qui rendent le tableau trop grand et de ce fait ne peut passer sur le format photocopie.

3°- Ne pas oublier d'inscrire au dos des photocopies d'actes paroissiaux, le nom ainsi que le n°INSEE de la commune , de numéroter chaque feuille en partant de la première 01 puis la suivante 02, 03, etc .. jusqu'à la dernière.

BIENTOT LA NOUVELLE ANNEE !

TOUS NOS MEILLEURS VOEUX ET BON COURAGE POUR 1987